



Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Les actions pour engager la France dans
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



**Citoyens, territoires et entreprises :
tous en mouvement !**



Une loi de mobilisation et des plans d'action pour accélérer le mouvement par les territoires et les entreprises

“ J’ai voulu que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, actuellement débattue à l’Assemblée nationale, soit **une loi d’action et de mobilisation** qui met en place **des outils opérationnels et accessibles à chacun**.



Ce texte et les plans d’action que j’ai lancés pour l’accompagner s’inspirent très directement des réalisations exemplaires dont de nombreux territoires ont pris l’initiative, démontrant sur le terrain, comme je l’ai fait dans la Région Poitou-Charentes, ce qu’apporte et rapporte l’engagement dans la transition énergétique. Forte de cette **politique par la preuve**, la loi va permettre de **changer d’échelle en généralisant ces bonnes pratiques**.

75% des entreprises françaises disent avoir confiance dans la transition énergétique qui doit être pour elles source d’innovation et de compétitivité.

Ce **guide pour l’action** est aussi l’aboutissement d’un **dialogue renforcé** avec toutes les parties prenantes de la croissance verte. Au cours de ces six mois de travail intense que j’ai eu à cœur de piloter, j’ai veillé à prendre en compte beaucoup de leurs préconisations et souhaité que ce texte législatif soit le fruit d’une véritable **co-construction** car c’est la condition pour agir juste et obtenir des résultats concrets.

C’est pourquoi j’ai bien volontiers accepté les amendements qui ont enrichi ce projet lors de sa discussion en Commission spéciale. Je porte la même attention aux améliorations également proposées lors du débat en cours dans l’hémicycle. C’est ainsi que nous pourrons donner à ce **texte d’équilibre** sa pleine portée opérationnelle et **toute sa force d’entraînement**.



Le mouvement est lancé
et son accélération, que la loi va amplifier, est déjà manifeste sur le terrain.

Je le constate au vu de l'afflux des réponses aux **appels à projets**
que j'ai lancés dans l'esprit de la loi et pour hâter le pas :
293 candidatures de collectivités
pour réaliser **20 territoires « zéro gaspillage, zéro déchet »**,
objectif que j'avais fixé avec prudence
et qui se trouve, en quelques semaines, pouvoir être largement dépassé.
Même élan pour ces **200 « territoires à énergie positive »**
dont 40 sont déjà en mouvement dans les régions.

Le cadre stable et les moyens concrets

auxquels la représentation parlementaire va donner force de loi
ainsi que les outils déjà mis en place,
notamment pour le grand chantier de la rénovation énergétique des bâtiments,
ont dès maintenant un impact dans tout le pays.
Ils suscitent déjà **des passages à l'acte**
qui témoignent de la capacité de la France à s'engager activement
dans une croissance verte qui est, de nos jours,
le levier de sortie de crise le plus rapide et le plus efficace.
Ce dossier en donne des exemples qui sont autant d'encouragements
à amplifier et accélérer la mobilisation. ””

Jeppie Royal



Sommaire

La transition énergétique en mouvement 5

Les Français et la transition énergétique 5

*Le site participatif www.votreenergiepourlafrance.fr :
vous aussi, participez à la transition énergétique* 7

Faites comme eux, engagez-vous dans la transition énergétique 8

Les 20 territoires « zéro gaspillage, zéro déchet » 8

Les 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte 11

Le développement de 1500 méthaniseurs en 3 ans 13

Les plateformes rénovation énergétique des logements 15

Le défi « familles à énergies positives » 16

Les aides pour engager dès aujourd'hui la transition énergétique 17

*Les aides pour les particuliers :
faciliter et accélérer la rénovation des logements* 17

*Les aides pour les collectivités et les entreprises :
faire des territoires les moteurs de la transition énergétique* 20

Les appels d'offres pour le développement des énergies renouvelables 23



La transition énergétique en mouvement

Les Français et la transition énergétique

Les attentes des particuliers

La transition énergétique est en marche et s'amplifiera avec la mobilisation de tous. Plusieurs études montrent que ce sujet majeur est une réelle préoccupation pour les citoyens, les entreprises et les élus des collectivités locales et que chacun est prêt à participer à ce nouveau modèle.

Dès avril 2013, lors du débat national sur la transition énergétique, une étude *Harris interactive* montrait que **85% des français jugeaient urgent de mener une politique de transition énergétique.**

D'après une étude *IFOP/SIG* de juin 2014, avant la présentation du projet de loi en Conseil des ministres, **54% des français pensaient déjà que le projet de loi était une bonne réforme.** Interrogés en mai 2014 dans le même cadre, les Français partageaient les affirmations suivantes :

Une nouvelle loi sur l'énergie peut permettre :

- 79% : d'améliorer la qualité de vie et la santé des Français ;
- 75% : de faire des économies d'énergie ;
- 75% : de créer de la croissance et de l'emploi en France ;
- 69% : de réduire la facture d'énergie des Français ;
- 64% : à la France d'être indépendante en matière d'énergie.

La semaine dernière, le baromètre annuel *Energie-Info* du médiateur national de l'énergie rappelait un point majeur de la transition énergétique : la facture d'énergie reste un sujet prioritaire pour les français. Dès lors :

- **pour près de 80% des ménages, les dépenses énergétiques sont un sujet de préoccupation important ;**
- **pour 2 ménages sur 3, la facture d'énergie représente un poids important, voire très importants pour les plus modestes.** Et malgré la douceur de l'hiver dernier, toujours près d'un ménage sur 2 a restreint son chauffage l'hiver.

Quels sont, selon vous, les leviers pour changer de modèle énergétique ?

Parmi les actions à engager, **les Français souhaitent à 90% le développement des énergies renouvelables** en France (sondage *Ifop* pour *QualitEnR* – janvier 2014).



La maîtrise de la consommation d'énergie est aussi l'une des clés de voute de la transition énergétique : **près de 40% des Français connaissent l'existence des compteurs évolués. Parmi eux, 75% pensent que ces nouveaux compteurs permettront de mieux suivre les consommations** (baromètre annuel *Energie-Info* du médiateur national de l'énergie – octobre 2014).

La rénovation énergétique des logements permet également de maîtriser les consommations d'énergie : **77% des Français disent faire confiance aux conseils donnés par leur artisan en matière de travaux d'économie d'énergie** (sondage *OpinionWay* pour *LookSharp* – juin 2014).

Les attentes des entreprises et des collectivités

D'après une étude *Harris Interactive* de septembre 2014, **les dirigeants estiment à 84% urgent de mener une politique de transition énergétique**. Ils pensent à 87% que la transition énergétique aura un effet positif sur l'innovation technologique, la croissance et l'ouverture de nouveaux marchés. Un dirigeant sur 2 pense qu'elle aura un effet positif sur l'emploi.

Concernant les enjeux énergétiques, les maires font de la sécurité de l'approvisionnement de la commune l'enjeu le plus prioritaire. L'étude d'*Harris interactive* de juillet 2013 indique aussi que **67% des maires estiment que mener la transition énergétique est important ou indispensable pour leur commune**.

Focus sur les secteurs d'activité de la transition énergétique

La filière des énergies renouvelables

Le deuxième trimestre 2014 confirme la montée en puissance des énergies éolienne et photovoltaïque. Le tableau de bord éolien-photovoltaïque de ce deuxième trimestre, publié par le Commissariat général au développement durable (CGDD) en août dernier, confirme les résultats positifs déjà enregistrés au premier trimestre 2014.

Au premier semestre 2014, **la production éolienne** représente :

- 9 TWh ;
- une progression de 19 % par rapport au premier semestre 2013 ;
- 3,8 % de la consommation électrique nationale sur la période.

Au premier semestre 2014, **la production photovoltaïque** représente :

- 2,7 TWh ;
- plus de 1 % de la consommation électrique nationale ;
- ne progression de 27 % par rapport au premier semestre 2013

La filière des véhicules électriques

Le marché des **véhicules particuliers électriques** atteint un niveau record en septembre 2014 avec 1514 immatriculations. La part des véhicules particuliers électriques dans les immatriculations totales mensuelles est multipliée par 2 par rapport au mois précédent.

En septembre 2014, les ventes de **véhicules particulières hybrides** bénéficiant d'un bonus atteignent 3377 immatriculations en hausse par rapport au mois précédent.



Le site participatif www.votreenergiepourlafrance.fr : vous aussi, participez à la transition énergétique

La transition énergétique est déjà en marche ! Mis en ligne le 18 juin dernier, www.votreenergiepourlafrance.fr est un **site participatif permettant de recenser les initiatives conduites sur les territoires par les associations, les professionnels, les particuliers et les collectivités locales.**

Il donne également la possibilité à chacun de faire émerger des idées pour que le nouveau modèle énergétique français avance. La transition énergétique pour la croissance verte est rendue possible par la mise en mouvement de chacun et de nos forces vives.



1876

initiatives locales ont été publiées en ligne depuis juin 2014, dont **832** par des collectivités locales et **759** par des professionnels.

1247

initiatives visent à favoriser le développement des énergies renouvelables dans nos territoires.

489

propositions ont été postées par les internautes, dont **151** concernent le développement des transports propres.

Comment réaliser des économies d'énergies et améliorer son confort de vie ?

- **Un n° Azur 0810 140 240 (prix d'un appel local)** : pour répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Point rénovation info service (PRIS) le plus proche.
- **Un site internet dédié www.renovation-info-service.gouv.fr** : pour permettre aux particuliers de prendre directement rendez-vous avec un conseiller du Point rénovation info service le plus proche de chez eux.



Faites comme eux, engagez-vous dans la transition énergétique

Les 20 territoires « zéro gaspillage, zéro déchet »

Un territoire « zéro gaspillage, zéro déchet » : de quoi s'agit-il ?

Les territoires « zéro gaspillage zéro déchet » s'engageront à mettre en œuvre un **projet politique participatif concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.**

Le projet aura pour ambition de réduire le plus possible la production des déchets et de valoriser au mieux les déchets qui n'ont pu être évités.

Dans ce cadre, « zéro gaspillage zéro déchet » est **un idéal à atteindre** : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, recycler tout ce qui est recyclable par des cycles courts, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

Objectifs

L'appel à projets vise à **engager 20 territoires** dans une démarche ambitieuse de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets. Il s'inscrit dans le cadre du **projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte** actuellement débattu au Parlement.

Les collectivités retenues feront l'objet d'un **accompagnement par l'Ademe** et bénéficieront d'un soutien financier pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour certains projets (collecte sélective des biodéchets, mise en place de composteurs ou de méthaniseurs, fiscalité incitative, tri des plastiques) et pour la mise en place d'une animation territoriale pendant cette période, afin de leur permettre de lancer et de porter leur projet.

293

collectivités ont déjà fait part de leur intérêt pour s'engager dans la démarche.

25

Le recyclage des déchets municipaux permet de créer 25 fois plus d'emplois que leur mise en décharge.



Les collectivités pourront également bénéficier d'un **accompagnement des services de l'Etat** qui pourront les appuyer dans leur démarche et les aider à construire au plus vite les dossiers liés aux nouveaux équipements rendus nécessaires à leur projet.



Le calendrier

- Les territoires qui souhaitent confirmer leur candidature sont invités à déposer leur dossier de candidature auprès de l'ADEME d'ici le **5 décembre 2014**, sur la base d'un cahier des charges disponible en ligne :

territoire-zero-gaspillage-zero-dechet.ademe.fr

Dans une démarche co-construction, chaque dossier devra exposer le projet porté par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques, associatifs et citoyens, et justifier de son caractère ambitieux et novateur.

- Les territoires lauréats, dont la liste sera dévoilée le **30 janvier 2015**, bénéficieront d'un appui personnalisé de l'ADEME et de soutiens financiers prioritaires pour mener à bien leur projet.

Retrouvez le cahier des charges en ligne :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-10-06_Cahier_des_charges_AAP_territoires_ZGZD.pdf

Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ?

- Les restaurateurs et les hôteliers de Paris s'engagent pour valoriser leurs déchets alimentaires**

80 restaurants, hôtels et traiteurs collectent déjà leurs déchets pour que ceux-ci soient méthanisés. Cette opération va permettre de valoriser 200 tonnes de déchets alimentaires sur 6 mois. Selon le Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs (SYNHORCAT), **les quelques 25 500 hôtels et restaurants parisiens produisent entre 30 000 et 70 000 tonnes de déchets alimentaires par an.**

Cette fédération a mis en place, à Paris, la collecte séparée des déchets de cuisine et de table. 80 restaurants, hôtels et traiteurs collectent déjà leurs déchets pour que ceux-ci soient méthanisés. **Cette opération va permettre de valoriser 200 tonnes de déchets alimentaires sur 6 mois.** Par ailleurs, réfléchir sur ses déchets amène à s'interroger sur ses pratiques et à agir sur le gaspillage alimentaire. Pour l'environnement, c'est une économie de ressources et pour eux, des économies financières.

10 %

Les établissements qui ont mis en place la collecte séparée ont réduit leur production de déchets alimentaires de **10 %**.



▪ Déploiement d'un dispositif de gestion des déchets de chantier en Ile-de-France

Un service de bennes sur chantiers, 12 centres de collecte des déchets de chantier intégrés, 150 000 tonnes traitées par an et un taux de valorisation de 75 % : le dispositif de gestion des déchets de chantiers Raboni/Paprec fait aujourd'hui référence.

Déchets inertes (gravats, béton, briques, parpaings, verre, carrelage...), déchets non dangereux (emballages, bois, ferraille, plâtre, tuyaux PVC, déchets verts...) : tous les types de déchets peuvent être pris en charge et stockés dans des conteneurs, qui sont désormais bâchés. Grâce à la filière recyclage créée avec le groupe Paprec, **les déchets des clients de Raboni sont en effet collectés mais également triés et orientés selon leur nature vers une filière de recyclage et de valorisation classique ou vers une filière spécialisée** (Recydis, Paprec DEEE) pour être intégralement traités.

150 000

Avec plus de 150 000 tonnes de déchets de chantiers traités et évacués par an (dont 35 000 par voie fluviale) pour la seule année 2012 et un taux de valorisation qui atteint aujourd'hui 75 %, le partenariat Raboni/Paprec fait désormais référence.



Les 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte

Un territoire « à énergie positive » : de quoi s'agit-il ?

Un territoire à énergie positive est un **territoire qui vise à couvrir ses besoins énergétiques par des sources renouvelables locales tout en réduisant ses besoins d'énergie au maximum.**

Le territoire doit pour cela définir un plan d'action et des mesures concrètes, s'inscrire dans une approche globale de développement local et disposer de réalisations concrètes dont les besoins énergétiques ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales.

32 %

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit un objectif de **32 %** d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030.

Le gouvernement encourage les collectivités à s'engager dans cette voie par :

- **la promotion des économies d'énergies ;**
- **une mobilité bas-carbone ;**
- **une économie verte ;**
- **la diversification de la production d'énergie vers des sources renouvelables.**

Pour mobiliser les territoires, les élus, les citoyens et les acteurs économiques dans cette dynamique, **Ségolène Royal a choisi de lancer un appel à projets pour valoriser les démarches de 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte.**

Objectifs

Engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique français, tel est l'objectif de l'appel à initiatives « 200 territoires à énergies positive pour la croissance verte ».

Les projets seront portés par des élus qui souhaitent montrer que leur territoire s'inscrit dans cette ambition, dans le cadre de **démarches participatives qui associent les acteurs économiques, les associations et les citoyens.**

De la diversité des réponses émergeront des approches partagées que l'Etat encouragera par le biais des **politiques d'aménagement durable et d'urbanisme** : éco-quartiers, éco-cités, éco-territoires ruraux, contrats locaux... **Les collectivités pourront ainsi mener à bien leurs projets grâce aux financements dédiés de l'Ademe.**

Voir le cahier des charges de l'appel à initiatives :

www.developpement-durable.gouv.fr/200-territoires-a-energie-positive.html



Le calendrier

- **15 novembre 2014** : date limite du dépôt de dossier de candidature ;
- **Fin 2014** : identification des projets de territoires à énergie positive dans les contrats de plan Etat-Région.

Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ?

- **Communauté de communes du Mené (Côtes d'Armor) : devenir un « territoire à énergie positive » d'ici 2030**

Cet objectif vise à produire sur le territoire plus d'énergie qu'il n'en consomme. **Ceci concerne tous les usages : chaleur, électricité, mobilité et industrie.** La priorité va d'abord à la réduction des besoins d'énergie. Puis, il s'agira de subvenir aux besoins restants par des énergies renouvelables locales. Lancé dans cette démarche il y a 10 ans, **un plan d'actions a été défini avec des réalisations concrètes** telles qu'une huilerie de colza, deux réseaux de chaleur alimentés par des chaudières bois, une unité de méthanisation, un parc éolien de 7 mats intégrant une participation financière citoyenne locale, la création d'une pépinière d'entreprises dont les bâtiments consomment en moyenne 40kwh/m2/an.

- **Communauté de communes du Thouarsais (Deux-Sèvres) : engagé dans la démarche de « territoire à énergie positive »**

La communauté de communes est engagée depuis 2001 dans une politique de réduction des consommations énergétiques avec un conseil en énergie partagé et un Plan climat conduit en partenariat avec la Région Poitou-Charentes et l'ADEME.

La dynamique a deux grands objectifs : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et devenir un territoire à énergie positive. Un plan de 125 actions a été réalisé aujourd'hui à 70%. Touchant tous les secteurs (collectivités, entreprises, artisans, agriculteurs), **l'objectif intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre visant à respecter localement le protocole de Kyoto a été dépassé dès 2012 avec près de 35 000 teq CO2 évités.** De nombreux projets de développement des énergies renouvelables sont d'ores et déjà sortis de terre ou passe de l'être: chaufferie bois granulés, réseaux de chaleur bois collectifs, méthanisation associant une cinquantaine d'agriculteurs, petites éoliennes d'entreprise, parcs éoliens de 36 MW, photovoltaïque (particulier, entreprises et future centrale au sol de 10 MWc). La combinaison de l'ensemble des installations permet aujourd'hui de couvrir 35% des besoins du secteur bâti (chauffage, électricité spécifique, eau chaude de l'ensemble des bâtiments du territoire).



Le développement de 1500 méthaniseurs en 3 ans

La « méthanisation » : de quoi s'agit-il ?

La méthanisation est un processus permettant de produire un gaz appelé « biogaz ». Il peut être utilisé pour :

- **produire de l'électricité et/ou de la chaleur,**
- **être injecté directement dans le réseau de gaz naturel**
- **être utilisé sous forme de carburant.**

60 %

La filière biomasse énergie (utilisant des déchets ménagers, agricoles, de bois...) représente aujourd'hui environ **60 %** de la production d'énergie finale renouvelable en France.

Objectifs

Le lancement de 1500 projets de méthanisation en 3 ans vise à **accélérer la transition énergétique vers les énergies renouvelables et à améliorer le traitement des déchets organiques** en mobilisant les acteurs locaux pour atteindre le rythme de **40 nouveaux projets par mois** (contre 10 aujourd'hui).

60

projets pour le développement de méthaniseurs ont déjà été reçus en septembre 2014.

Il doit permettre d'identifier les porteurs de projets de méthanisation pour mieux les accompagner dans leurs démarches sur la phase amont du projet. Cet appel à projets s'adresse aussi bien à des **porteurs de projet du monde agricole, de l'industrie ou de l'agroalimentaire qu'à des collectivités territoriales.**

En fonction des besoins identifiés, les porteurs de projets seront mis en relation avec les services compétents de l'Etat, de l'ADEME ou des gestionnaires de réseaux.

Ce dispositif doit leur permettre, selon les cas, de pouvoir disposer :

- **d'une aide financière** pour réaliser une étude de faisabilité,
- **d'une aide au diagnostic territorial** pour les collectivités,
- **d'un accompagnement de l'ensemble des services de l'Etat.**

Le calendrier

- **Septembre 2014** : lancement de l'appel à projets. Les agriculteurs, les industriels ou les collectivités qui souhaitent s'équiper d'un méthaniseur ou qui ont engagé des démarches pour la réalisation d'un projet de méthanisation, déclarent leur intérêt sur le site internet du ministère à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr/methaniseurs ;
- **4 septembre 2017** : clôture de l'appel à projets.



Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ?

- **Produire du biogaz grâce à une unité de méthanisation valorisant les déjections animales et les résidus végétaux (Chaumes-en-Brie, 77)**

La ferme d'Arcy est une exploitation agricole située à Chaumes-en-Brie et comprenant 280 hectares de cultures céréalières (blé, orge, colza, maïs, betteraves), 100 hectares de prairies et un élevage bovin de 500 animaux (des mères et des veaux de race Limousine). **En 2009, les gérants de la ferme créent la SAS Bioénergie de la Brie destinée à construire une unité de méthanisation permettant de valoriser les déjections animales et les résidus végétaux afin de produire du biogaz.**

Il s'agit ainsi d'une unité qui permet une valorisation énergétique et une valorisation organique des déchets. L'installation d'injection a été mise en service en août 2013.

L'unité réalisée est la première en France à injecter directement dans le réseau de gaz naturel un biométhane issu de la méthanisation de déchets agricoles. Grâce à ce dispositif, 12 500 tonnes de matière sont traitées par an. L'unité génère chaque année 10 500 tonnes de digestat et 10 100 MWh de biogaz.

1500

Depuis août 2013, la production de l'unité de méthanisation permet d'approvisionner en gaz renouvelable les **1 500** foyers raccordés au réseau des 5 communes environnantes.

- **Méthanisation de lisiers de porcs pour chauffer des serres horticoles à Maché (85)**

Le Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) « La Vallée de la Vie » est une exploitation agricole comprenant un atelier de fleurs coupées avec 2 hectares de serres chauffées, un élevage de 495 truies et 262 hectares de cultures destinées à l'alimentation des animaux (dont 111 hectares de céréales et 105 hectares de maïs).

Soucieux de maîtriser ses dépenses énergétiques dans un contexte de volatilité des prix des énergies fossiles, et désireux de limiter ses impacts sur l'environnement, le GAEC a décidé en 2009 d'installer **une unité de méthanisation à la ferme permettant de valoriser le lisier produit par l'élevage de porcs en biogaz pour chauffer les serres horticoles et de vendre de l'électricité sur le réseau.**

Une fois filtré et épuré, **le biogaz alimente un moteur de co-génération d'une puissance de 480 kWe qui produit à la fois de l'électricité** (environ 3 700 MWh par an vendus à EDF et injectés sur le réseau) **et de la chaleur** (environ 4 300 MWh par an). La chaleur est acheminée vers les serres horticoles via un réseau de chaleur long de 1,8 km.

280 000

Grâce à l'installation d'une unité de méthanisation, le GAEC Vallée de la Vie économise environ 280 000 litres de fioul par an et est autonome en énergie puisqu'il réduit quasi intégralement ses consommations de gaz propane, utilisé uniquement en cas de panne.



Les plateformes rénovation énergétique des logements

Une plateforme rénovation énergétique des logements : de quoi s'agit-il ?

La transition énergétique en mouvement se traduit par la généralisation dans tous les territoires des plateformes de la rénovation énergétique, guichet unique de proximité où chacun pourra trouver des informations, des conseils pratiques et des artisans certifiés.

500 000

Le gouvernement a fixé comme objectif la rénovation de 500 000 logements par an à l'horizon 2017.

Objectifs

L'appel à manifestation d'intérêt vise à la création et/ou au renforcement de plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé, individuel comme collectif, en renforcement du service d'information et de conseil indépendant apporté par le réseau Rénovation Info Service. **Elles ont vocation à faciliter le passage à l'acte du particulier et à l'accompagner tout au long son projet de rénovation.**

Les plateformes offrent aux ménages, en complément des missions de conseil, un accompagnement technique et financier sur son projet.

Ainsi, cet accompagnement peut inclure la réalisation d'un audit ou diagnostic énergétique, une assistance au choix de travaux permettant l'atteinte du niveau BBC rénovation par étapes, une aide à la comparaison des devis, au choix de professionnels qualifiés, voire au suivi et au contrôle des travaux de rénovation. La plateforme assiste également les ménages au montage du plan de financement des travaux de rénovation.

Le calendrier

L'objectif est de soutenir 50 à 100 plateformes au total entre 2014 et 2015. Aujourd'hui, ce sont déjà une quinzaine de collectivités qui sont engagées dans la démarche !



Le défi « familles à énergies positives »

7500 familles ont participé cette année au défi « Familles à énergie positive », soutenu par l'Ademe et coordonné par l'ONG Prioriterre. Objectif : diminuer de 8 % leur consommation d'énergie par rapport à l'hiver précédent, grâce à des actions sur le chauffage, l'eau chaude, les équipements électriques... **Avec une moyenne d'économies de 15 % , soit près de 13GWh sur une année et un gain sur la facture d'environ 200 euros, l'objectif est largement atteint !** Ils étaient cette année 50 % d'inscrits en plus par rapport à l'édition 2012-2013.

Une réussite qui incite certains à aller plus loin : un tiers des familles a investi dans des appareils de chauffage plus performants, de la régulation ou encore l'isolation et plus de la moitié des participants envisage des travaux à plus long-terme pour pérenniser les économies réalisées, et en réaliser encore davantage. Au-delà d'un intérêt économique, le défi « Familles à énergie positive » a conduit surtout à **une prise de conscience qu'il est possible de réduire sa consommation d'énergie, et donc sa facture, avec quelques bonnes habitudes.**

16 000

Depuis le lancement de l'initiative en 2008, ce sont **16000** familles qui ont relevé le Défi.

Tout savoir sur le défi :

www.developpement-durable.gouv.fr/15-d-economies-d-energie-et-en.html



Les aides pour engager dès aujourd'hui la transition énergétique

Les aides pour les particuliers : faciliter et accélérer la rénovation des logements

Aider les particuliers grâce au crédit d'impôt pour la transition énergétique

Depuis le 1er septembre 2014, chacun peut s'engager facilement dans des travaux de rénovation grâce au crédit d'impôt pour la transition énergétique :

- **il est accessible à tous** - propriétaires occupants comme locataire - et permettra de se voir rembourser **30%** du montant des travaux de rénovation énergétique ;
- **il est applicable dès la première opération** : installation de compteurs individuels, isolation des murs, des combles, remplacement de la chaudière, des fenêtres... ;
- **il s'applique en faisant appel à des professionnels qualifiés RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement).

30 %

Le CITE permettra de se voir rembourser **30%** du montant des travaux de rénovation énergétique. Les travaux pris en compte s'élèvent jusqu'à **8.000 €** pour une personne seule et **16.000€** pour un couple.

La relance de l'éco-prêt à taux zéro

L'objectif de cette relance, permise par la simplification de la procédure et la suppression de la certification technique des travaux par les banques ; est d'atteindre 100 000 prêts et d'entraîner 2 milliards d'euros de travaux par an :

- **il est accessible à tous les propriétaires**, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location ;
- **il s'applique en garantissant la qualité des travaux réalisés** grâce à l'éco-conditionnalité des aides qui impose le label « RGE » ;
- **la loi de finances rectificative 2014 a déchargé les banques de leur rôle de contrôle technique** pour faciliter l'octroi des prêts.

30 000 €

Les propriétaires peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre **30.000 €** pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.



Des professionnels mobilisés pour les ménages

Ces deux types d'aides publiques proposées aux ménages – CITE et éco-prêt à taux zéro – sont conditionnées au recours à des **professionnels titulaires de signes de qualité « RGE »**.

Depuis novembre 2011, le label RGE est délivré à des entreprises de travaux titulaires d'une qualification professionnelle dans les champs liés à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables et ayant suivi une formation aux économies d'énergies dans le bâtiment (FEEBAT).

Le label RGE est gage de confiance pour les ménages et illustre la montée en compétences des entreprises de bâtiment face au défi de la transition énergétique pour la croissance verte. Les entreprises RGE effectuent les travaux dans les règles de l'art et sont contrôlées par un organisme indépendant.

Pour accompagner les professionnels dans cette montée en compétence, **le dispositif de formation FEEBAT (formation aux économies d'énergie dans le bâtiment) a été lancé en 2010 et prolongé récemment par Ségolène Royal et Sylvia Pinel pour 4 ans.**

20 000

On compte aujourd'hui près de **20000** professionnels RGE. Il est prévu de disposer de près 30 000 entreprises RGE sur le territoire d'ici fin 2014.

17 000

Depuis le 1er janvier 2014, **17000** professionnels ont suivi la formation FEEBat, soit autant que sur toute l'année 2013.

Ménages précaires : le rôle de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

Le gouvernement prévoit le financement de **50 000 projets de travaux de rénovation énergétique de propriétaires modestes par l'ANAH en 2014.**

Pour accompagner les travaux de rénovation des ménages modestes et très modestes, les aides de l'ANAH montent en charge : après 30 000 logements rénovés en 2013, **l'objectif est d'atteindre 50 000 logements.**

Pour en savoir plus :

www.anah.fr



Mise en place des sociétés de tiers financement

Suite aux travaux du groupe de travail sur le tiers financement de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique, le texte du projet de loi a été amendé pour définir un régime juridique simplifié des sociétés de tiers financement, dérogeant au monopole bancaire.

Le tiers financement permet de faciliter les opérations de rénovation énergétique des logements, en apportant aux particuliers qui souhaitent faire des travaux d'économie d'énergie une offre complète, avec des conseils, un accompagnement et une offre de financement.

L'objectif est que le montant des dépenses pour les travaux ne soit plus un obstacle à leur réalisation. Pour cela, les sociétés de tiers financement pourront faire l'avance de l'ensemble du coût des travaux. C'est ce qui déblocuera les chantiers de rénovation pour les ménages qui hésitent.

Le texte de l'article 6 du projet de loi, adopté en commission spéciale, constitue une nette avancée : il permet à la fois aux sociétés constituées par les collectivités de prêter aux particuliers et d'apporter les garanties nécessaires, aux emprunteurs comme aux collectivités elles-mêmes.

Les sociétés de tiers financement se développent en régions : Ile de France, Picardie, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes...



Les aides pour les collectivités et les entreprises : faire des territoires les moteurs de la transition énergétique

Financer la transition énergétique grâce aux prêts de la Caisse des Dépôts

Depuis 10 ans, **le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts accompagne les projets structurants du secteur public local**, via des prêts de long terme. Les prêts accordés servent notamment à financer les initiatives contribuant à la transition énergétique dans les territoires :

- rénovation énergétique et bâtiments à énergie positive ;
- transports propres ;
- énergies renouvelables.

5 milliards

Depuis le 1^{er} août 2014, **5 milliards** d'euros sont réservés pour financer à taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

Quels sont les emprunteurs éligibles ?

- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ;
- les établissements publics de santé, les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) et leurs groupements ;
- les établissements publics universitaires ;
- les sociétés privées dans le cadre de Partenariats Publics Privés (hors concession).

Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ?

Signature du 1er prêt Croissance verte sur fonds d'épargne à Lons-le-Saunier (Jura)

Jacques Pélessard, député du Jura, maire de Lons-le-Saunier, président de l'Association des maires de France, et Antoine Bréhard, directeur régional Franche-Comté de la Caisse des Dépôts, ont signé le 26 septembre un prêt sur fonds d'épargne de 3,4 millions d'euros sur 20 ans pour le financement de la rénovation thermique de bâtiments publics de la ville de Lons-le-Saunier. **Il s'agit du premier prêt mis en place dans le cadre de la nouvelle enveloppe transition énergétique mise à disposition sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts.**

Dans le cadre de l'amélioration du parc immobilier existant, la ville de Lons-le-Saunier souhaite permettre la rénovation de 5 groupes scolaires, d'un centre social, de la MJC et de la maison des associations. **Sur l'ensemble des 8 bâtiments, les travaux permettront de réduire la consommation d'énergie primaire de 42 % et les émissions de gaz à effet de serre de 63 %.** Par ailleurs, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, après les travaux, est estimée à 53 % pour l'ensemble des 8 bâtiments.



Le fonds chaleur comme levier financier de la transition énergétique

Créé en décembre 2008, le fonds chaleur a été mis en place afin de **soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelables**. Il soutient le développement de l'utilisation de la biomasse (sylvicole, agricole, biogaz...), de la géothermie (en utilisation directe ou par le biais de pompes à chaleur), du solaire thermique, des énergies de récupération, ainsi que le développement des réseaux de chaleur utilisant ces énergies.

Les secteurs concernés sont l'habitat collectif, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie, secteurs pour lesquels l'objectif de production supplémentaire de chaleur renouvelable d'ici 2020 représente près de 5,47 millions de tonnes équivalent pétrole (tep), soit plus du quart de l'objectif global fixé à l'horizon 2020 au niveau européen dans le cadre du paquet énergie-climat

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte vise à favoriser la chaleur renouvelable grâce à un soutien financier renforcé et à la priorité donnée au raccordement aux réseaux.

1,12 milliard

Durant la période 2009-2013, le fonds chaleurs a été doté de **1,12 milliard d'euros** pour soutenir plus de 2 900 réalisations.

Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ?

▪ **Chaufferie biomasse pour le site de production de crèmes desserts Mont Blanc**

Gros consommateur de vapeur pour ses besoins de production, Mont Blanc a fait le choix de la biomasse pour couvrir une partie de ses besoins. Le projet de chaufferie biomasse est porté par DALKIA, entreprise de services énergétiques. Le projet permet, en outre, à l'entreprise, de ne pas être dépendant des fluctuations du prix des énergies fossiles. La mise en place d'une telle installation a permis de réduire l'empreinte carbone des crèmes dessert Mont Blanc et de réduire la dépendance de l'entreprise aux fluctuations du prix des énergies :

- **1 981 Tep (tonnes d'équivalent pétrole) d'énergies fossiles économisées par an ;**
- **5 000 tonnes de CO₂ évitées par an.**

Elle a également un impact en termes d'emploi puisqu'elle contribue à développer la filière d'approvisionnement en bois énergie. Si l'on ajoute l'exploitation de la chaufferie, ce sont plusieurs emplois supplémentaires qui ont été créés grâce à cette installation subventionnée à travers le Fonds Chaleur.

▪ **Récupération de la chaleur du réseau d'assainissement à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux**

La Communauté urbaine de Bordeaux est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 28 communes et compte environ 730 000 habitants.



En 2009, un plan ambitieux de réaménagement respectant les critères de la Haute Qualité Environnementale et visant à réduire de 50% les consommations énergétiques du bâtiment a été engagé. Dans cette perspective, il a été décidé d'installer un dispositif innovant permettant de récupérer la chaleur du réseau d'assainissement de la ville afin de remplacer le système de chauffage 100% électrique et le système de climatisation.

Grâce à ce dispositif, la Communauté urbaine de Bordeaux a réduit de 300 000 kWh sa consommation énergétique annuelle, ce qui représente 108 tonnes de CO2 par an. Elle a également réalisé des économies financières sur sa facture d'énergie (30 000 euros par an) et sur la maintenance (20 000 euros par an).

Doubler le volume de prêts de BPI France aux énergies renouvelables

Actuellement, BPI France consacre 400 millions d'euros par an à des prêts permettant de financer les investissements de sociétés produisant des énergies renouvelables, ce qui représente un quart des prêts accordés.

En s'inscrivant dans les objectifs du projet de loi, le besoin devrait doubler d'ici 2017. En s'appuyant sur le maintien de la part de marché de BPI France, son programme prévisionnel prévoit le doublement de ses prêts d'ici 2017, pour atteindre 800 millions d'euros par an.

Rénovation énergétique des bâtiments des TPE – PME

Actuellement, les projets de rénovation énergétique des bâtiments des TPE et PME sont peu développés. Un projet de prêt éco-énergie avait été décidé en 2012 mais n'avait pas été mis en place du fait de modalités trop techniques de distribution. **Pour accompagner les TPE – PME, en accompagnement du projet de loi, le fonds de financement de la transition énergétique accompagnera ces prêts.**

Favoriser l'émission d'obligations vertes pour les énergies déjà arrivées à maturité

Actuellement, les financements des sociétés qui portent les projets d'énergies renouvelables bien développées (comme l'éolien terrestre ou le photovoltaïque) sont apportés par leurs actionnaires et les banques. Un nouveau modèle émerge avec le recours à des emprunts obligataires, de plus longue durée et moins coûteux. Toutefois, pour le moment, seuls les grands groupes y ont accès.

En accompagnement du projet de loi, la conférence bancaire et financière de la transition énergétique a porté sur la mise en place d'obligations vertes pour les PME, notamment pour les énergies renouvelables. Le fonds de financement de la transition énergétique contribuera à cette mise en place.



Les appels d'offres pour le développement des énergies renouvelables

La filière hydrolienne

Un appel à manifestation d'intérêt dédié a été lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) le 1er octobre 2013 pour le développement de fermes pilotes hydroliennes dans le cadre des Investissements d'Avenir. Clos depuis le 16 mai 2014, **l'AMI a suscité une forte mobilisation des acteurs de l'hydrolien en mer avec la remise de 8 projets**, qui seront instruits d'ici fin 2014.

La filière photovoltaïque

Un appel d'offres a été lancé en 2013, portant sur la réalisation et l'exploitation d'ici 2016 d'installations de puissance comprise entre 100 et 250 kWc pour une puissance cumulée maximale de 120 MWc en trois périodes. Les lauréats des première et deuxième périodes ont été désignés en mars et en juin 2014. La troisième période de candidature a pris fin le 30 Juin 2014. Les lauréats seront désignés prochainement.

Un appel d'offres pour la réalisation et l'exploitation d'installations de puissance supérieure à 250 kWc en métropole pour une puissance cumulée de 400 MW est en phase finale de préparation. Les fédérations professionnelles ont été consultées sur le contenu du cahier des charges de l'appel d'offres. **Une version consolidée de ce cahier des charges pourra être arrêtée très prochainement et l'appel d'offres pourra être lancé.**

La filière biomasse

Lors du colloque du SER en juillet 2014, **Ségolène Royal a annoncé le lancement de réflexion pour la préparation d'un éventuel appel d'offres pour les installations de production d'électricité de plus de 1MW à partir de biomasse** (installations valorisant du bois-énergie, installations valorisant du biogaz, et installations valorisant des ordures ménagères). Une consultation auprès des acteurs des filières a été lancée pour définir ce que seraient les conditions générales de la démarche, en visant à limiter les conflits d'usage et à mettre en place des installations à haut rendement énergétique.

La filière éolienne en mer

Une feuille de route éolienne en mer a été lancée en 2013 lors du premier comité national sur les énergies renouvelables en mer. **Elle est articulée autour de plusieurs actions d'identification de nouvelles zones propices pour des fermes commerciales posées et des fermes pilotes flottantes**, préalables au lancement d'un nouvel appel d'offres l'éolien en mer. Les concertations locales vont pouvoir être lancées très prochainement pour identifier de nouvelles zones propices au développement de l'éolien en mer.

